

Règlement intérieur du TENNIS CLUB MORNAC-TOUVRE (TCMT)

Le but du présent règlement est de faciliter l'utilisation des courts et faire appliquer certaines règles sportives de bienséance.

CONDITIONS PREALABLES

Pour pouvoir jouer les membres du club, sont obligatoirement et intégralement:

- à jour de leur cotisation annuelle,
- détenteur d'une licence à la Fédération Française de Tennis (incluse dans la cotisation).

Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident.

Cette assurance accorde une couverture :

- en individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (y compris au cours de déplacements, animations pour le compte du club),
- en responsabilité civile vis à vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage.

Les licenciés récupèrent leur licence définitive sur le site de la FFT.

La cotisation annuelle s'étend du 1er septembre au 31 Août.

L'inscription suppose l'acceptation du règlement intérieur.

Les inscriptions doivent être prises ou renouvelées en septembre (les dates seront programmées en septembre et annoncées sur le site)

ACCES AUX INSTALLATIONS

L'accès aux courts est réservé aux membres à jour de leur cotisation. Leur carte doit pouvoir être présentée à toute demande des membres du bureau.

Les adhérents ont la possibilité d'inviter des joueurs étrangers au club.

Modalités particulières

En accord avec le TCMT, la mairie peut offrir la possibilité aux non-adhérents de la commune de Mornac d'accéder aux courts extérieurs et seulement sur le court n°2.

DISPONIBILITE DES TERRAINS

MORNAC

L'activité du club s'étend tous les jours de 8H00 à 21H00 (voir jusqu'à 22h30 maximum avec l'éclairage). Par heure entière. (Sauf dispositions particulières relatives à l'organisation de compétitions, animations...). L'ouverture de la porte qui donne accès aux terrains se fait par un digicode le code sera donné aux adhérents à jour de leur cotisation.

TOUVRE

Les poteaux et le filet se trouvent dans un endroit fermé avec un cadenas à code (celui-ci est donné en début d'année à tous les membres).

Le matériel est à remettre en place après utilisation si personne n'occupe le créneau horaire suivant.

L'activité du club s'étend selon le planning affiché dans la salle.

La gestion de l'éclairage se fait à l'aide de jeton.

La clé pour ouvrir la salle se trouve dans une boîte à clés qui s'ouvre avec un code, celui-ci sera donné aux adhérents à jour de leur cotisation ainsi que l'emplacement de la boîte à clés.

RESERVATION

PRINCIPES

Un court peut être utilisé pendant une heure, soit en simple soit en double, la réservation se fait sur le site du club.

TEMPS D'UTILISATION :

Pour MORNAC la gestion des accès est réalisée par l'attribution d'un code à chaque adhérent.

Pour TOUVRE l'accès se fait par une clé, une seule a été attribuée au club.

Le club peut à tout moment modifier le paramétrage de réservation. • Chaque licencié réserve un créneau horaire pour un court via le site internet du club en cliquant sur le logo prévu à cet effet ; • Chaque adhérent dispose de son propre identifiant (ex : DUPONT Jean-Luc) et d'un mot de passe envoyé par mail en début de saison au nouveau licencié.

CONDITIONS :

1 heure par partie, sauf si l'heure suivante n'est pas réservée,

Les adhérents n'ayant pas encore joué sont prioritaires par rapport à ceux qui ont déjà obtenu un créneau de réservation libre dans la journée.

Pour éviter toute contestation, il est conseillé aux joueurs d'arriver 5 minutes à l'avance.

En aucun cas les joueurs précédents n'ont la priorité pour garder le court si d'autres joueurs, n'ayant pas réservé, arrivent avec quelques minutes de retard.

Tout manquement aux règles de réservation entraîne sa nullité.

En cas de tournois ou championnats ceux ci sont prioritaires même en cas de dépassement. (Les courts concernés seront réservés à l'avance)

REGLES DIVERSES :

TENUE ET COMPORTEMENT SUR LES COURTS

Les chaussures de sport sont obligatoires et doivent être adaptées à la pratique du tennis. (Ne pas jouer torse nu)

Les joueurs ne commettront aucun acte qui pourrait :

- Détériorer les courts, installations fixes, bancs, chaises d'arbitre, etc.
- veiller à ne pas jeter des déchets, particulièrement du chewing-gum sur les courts.
- Avant de quitter le court récupérer les déchets, papier, bouteilles, boites.... Et les déposer dans la poubelle.
- Les diverses installations doivent être respectées.

Il est interdit de fumer sur les courts

- Il est interdit de laisser entrer sur les courts des animaux domestiques.
- Toute activité autre que le tennis est interdite sur les courts.

Responsabilités des joueurs :

-Les membres accompagnés d'enfants sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.

-Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur les courts.

Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur ainsi que le respect envers le voisinage.

Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions décidées par les membres du comité de direction.

Ecole de tennis :

Pendant les heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité de l'enseignant.

Il appartient aux parents :

- Avant de déposer leurs enfants, de s'assurer de la présence de l'enseignant pour les accueillir.
- A l'issue du cours, de prendre toutes dispositions pour assurer leur retour.

Responsabilité des utilisateurs :

Les joueurs sont responsables de la fermeture des portes d'accès aux courts et de vérifier l'extinction des lumières.

Les enfants accompagnant les joueurs ou utilisant les installations du club sont sous la seule et entière responsabilité de leurs parents.

Responsabilité du club :

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts.

Respect du règlement :

L'adhésion au club entraîne l'acceptation du présent règlement

Le Président